
*Direction générale de la mer
et des transports*

Arrêté du 11 décembre 2006 portant déclassement de parcelles du domaine public maritime artificiel à Marseille

NOR : *EQUT0612477A*

Par arrêté du 11 décembre 2006, sont déclassées du domaine public maritime artificiel, deux parcelles de terrain, d'une contenance totale de 53 400 mètres carrés, sises sur le territoire de la ville de Marseille, au lieudit esplanade du fort Saint-Jean.

(Le plan délimitant les parcelles est consultable dans les locaux du port autonome de Marseille, 23, place de la Joliette, BP 1965, 13226 Marseille Cedex 02.)